



Appel à candidatures pour 1 Prix "meilleur Mémoire de Master 2" et 1 Prix "meilleure Thèse de Doctorat" - 2024

Préambule

L'Accord Pelagos relatif à la création d'un Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée a été signé à Rome le 25 novembre 1999 entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et est entré en vigueur en 2002. Il vise à assurer un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs et indirects des activités humaines.

Dans ce contexte, le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos lance un concours pour l'attribution de prix aux meilleurs mémoire de Master 2 et de doctorat soutenus au cours des trois dernières années académiques (2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024), qui correspondent à l'entrée en vigueur de l'actuel Plan de gestion de l'Accord.

Article 1 - Objectif de l'Appel

L'objectif de cet appel à propositions est de **récompenser le meilleur mémoire de Master 2 et la meilleure thèse de doctorat** portant sur le Sanctuaire Pelagos et/ou l'Accord Pelagos et qui se distinguent par leur originalité, la qualité de leur recherche, l'importance des résultats obtenus et leur contribution au progrès des connaissances dans leur domaine d'étude.

Art. 2 - Conditions de participation

Le concours est réservé aux mémoires de Master 2 et aux thèses de doctorat portant sur le Sanctuaire Pelagos comme zone d'étude ou sur l'Accord Pelagos comme objet d'analyse. Les travaux doivent être en lien avec l'un des quatre domaines du Plan de gestion 2022-2027 de l'Accord énumérés ci-dessous, et concerner une action/intervention figurant dans le [Plan de gestion 2022-2027](#) et/ou les [Programmes de travail 2022-2023 et 2024-2025](#) :

- Coopération international (réseaux internationaux) ;
- Communication et formation ;
- Cohabitation entre les mammifères marins et les usages de la mer ;
- Gouvernance de l'Accord.

Les mémoires et les thèses peuvent être rédigés en italien, en français ou en anglais.



Art. 3 - Prix

Un prix est attribué au "meilleur mémoire de Master 2" et un à la "meilleure thèse de doctorat". En cas d'égalité entre deux ou plusieurs lauréats dans chaque catégorie, les prix seront divisés en parts égales.

La Commission se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucun des mémoires ou thèses présentés n'est jugé conforme aux exigences.

Le prix s'élève à **1 000,00 euros** (mille euros) pour le lauréat « **meilleur mémoire de master** » et à **1.500,00 euros** (mille cinq cent euros) pour le lauréat « **meilleure thèse de doctorat** », avant déduction des impôts statutaires. Les projets gagnants seront publiés sur le site internet de l'Accord Pelagos, sous réserve de l'autorisation des auteurs.

Les lauréats auront également l'opportunité de participer à un événement organisé en 2025, où ils pourront présenter les résultats de leurs mémoires et thèses aux autorités de l'Accord (les frais de déplacement et séjour seront pris en charge par celui-ci).

Les lauréats auront également la possibilité de participer aux Groupes de Travail Pelagos pertinents, ce qui leur permettra d'apporter une contribution concrète, en tant qu'experts et sur une base volontaire, aux actions de l'Accord.

Art. 4 - Soumission des candidatures

Les candidatures doivent être soumises **au plus tard le 31 Décembre 2024** en remplissant le formulaire de candidature suivant ([lien google form](#)) et en joignant les documents suivants :

- Une copie du mémoire ou de la thèse au format PDF ;
- Quatre diapositives (ppt ou pdf) en anglais indiquant (1) les objectifs, (2) les méthodes, (3) les résultats et (4) les conclusions du travail réalisé.

Art. 5 - Commission Examinatrice

Les mémoires et les thèses seront évalués par une Commission examinatrice composée d'experts du Comité Scientifique et Technique et des Groupes de Travail de l'Accord, ainsi que d'un représentant du Secrétariat permanent. La Commission aura pour tâche d'évaluer les thèses sur la base des critères suivants :

- Lien avec les objectifs de l'Accord ;
- Pertinence pour les actions du Plan de gestion 2022-2027 et les Programmes de travail 2022-2023 et 2024-2025 ;
- Originalité et caractère innovant de la recherche ;
- Qualité méthodologique ;
- Clarté de la présentation.

La priorité sera accordée aux mémoires et thèses pour lesquelles le domaine d'étude favorise une approche tripartite, compatible avec le sujet traité.

La Commission examinatrice exprimera un jugement incontestable.



Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée
d'un Sanctuaire pour les mammifères marins

Accordo Pelagos relativo alla creazione nel Mediterraneo
di un Santuario per i mammiferi marini

Art. 6 - Résultat du Concours

Les lauréats seront informés du résultat du concours par email. La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra au cours de l'année 2025.

Art. 7 - Confidentialité

Conformément au règlement (UE) 2016/679 (GDPR), les données personnelles fournies par les candidats seront traitées uniquement aux fins de cet appel.

Pour plus d'informations, veuillez envoyer un courriel au Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : secretariat@pelagossanctuary.org

Monaco, 10 octobre 2024